TRAVAUX DE LA SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE CHATEAUGUAY.

CETTE société est une des plus progressives et des mieux conseillées de la Province. Malheureusement ses efforts ont rencontré un obstacle qui a paralysé ses mouvements depuis 18 mois. Nous voulons parler de la Perte de l'Etalon Percheron importé par cette Société. Croyant mieux faire, le comté avait envoyé en France un de ses membres pour faire choix d un Etalon Percheron et l'amener à Montréal. Nous lui donnâmes des lettres de recommandation à l'aide desquelles le choix fut bientôt fait et l'étalon fut mis à bord du Vapeur Translantique dans d'excellentes conditions. Le cinquieme jour l'Etalon était mort et nous sommes autorisés à dire que ce malheur est arrivé parce qu'une des sangles qui supportaient l'étalon, pressant trop fortement sur le fourreau, amena une lésion de la vessie et finalement la mort. Pour surcroit de malheur l'animal n'était pas assuré et la Société perdait ainsi douze cent soixante dollars. Les étalons que nous avons importés pour les Société de Verchères No. 1 et de L'assomption étaient assurés et la Chambre d'Agriculture pour les importations à venir s'est chargée des frais d'assurance.

Malgré cette perte considérable, la Société de Chateauguay a eu son exposition annuelle ainsi que son concours de récoltes sur pied. De fait elle est remise à peu près complètement du choc qu'elle a reçu et grâces au travail persévérant et à l'énergie de son habile secrétaire, M. Mazurette, nous avons le plaisir de compter 150 abonnés parmi les membres de la Société.

La recette s'est élevée à $1150 et a été complètement absorbée par les dépenses en laissant même un déficit que 1868 fera certainement disparaître.

TRAVAUX DE LA SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE VERCHERES NO 2.

LES travaux de cette Société sont fort simplifiés et se résument à un concours de récoltes sur pieds et à un achat immense de graines fourragères. Il n'y a rien à dire à ces deux opérations fort bien conduites, mais nous avons le droit de demander a cette société située dans la célèbre vallée du Richelieu si c'est là le résultat suprême de ses efforts patriotiques pour améliorer l'agriculture locale? Est-ce que les riches propriétaires des paroisses de Belœil, St. Marc, St. Antoine, ont besoin que le gouvernement leur achète du trèfle pour qu'ils en sèment sur leurs vastes domaines? Cependant nous voyons les $300 de l'octroi annuel consacrés à l'achat de graines fourragères par les membres. Allons! un peu de courage, Messieurs les propriétaires, et consacrez les revenus de la société à une exposition anuelle, à l'achat de bons reproducteurs, à un parti de labour. Enfin persuadez-vous que les concours des récoltes sur pied et les distribution de graines fourragères ne sont pas le dernier mot du progrès agricole pour une Société d'Agriculture, surtout lorsqu'elle laisse dormir en caisse une balance de $180, beaucoup mieux employée dans l'achat de quelques Béliers ou Verrats améliorés ou encore d'un Taureau de choix. L'année 1868 verra-t-elle ces améliorations? Espérons-le.

La société compte 175 membres ayant souscrit $279. La recette totale s'élève à $738 repartie comme suit: Concours de récoltes sur pied, $208; graines fourragères, $300. Balance en mains, $180. Les frais généraux ont absorbé le reste.

TRAVAUX DE LA SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE TERREBONNE.

LE comté de Terrebonne est un des plus anciens dans les améliorations agricoles. Depuis 40 ans, des agriculteurs distingués de toutes origines se sont fait un devoir d'adopter les races perfectionnées et une culture améliorante. Aussi devons-nous trouver dans les travaux de la Société locale les moyens employés les plus intelligents, ainsi que les plus beaux résultats.

Cependant après examen, ce comté présente un mélange étonnant d'initiative intelligente jointe à la routine la moins raisonnée. Le bien et le mal se coudoient incessamment et nous ne savons lequel des deux l'emporte sur l'autre. Voyons plutôt.

La société compte 108 membres ayant souscrit $318, les autres ressources, y compris l'octroi du gouvernement, élèvent les recettes à $993. L'emploi de ce montant est, à première vue, parfaitement motivé, il se distribue comme suit.

Fermes les mieux tenues		$72
Cultures sarclées, céréales, fourragères industrielles		$311
Exposition, Espèce Chevaline	75	
" Espèce Bovine	125	
" Espèce Ovine	121	
" Espèce Porcine	23	
" Produits de la laiterie et manufacturés	63	
" Partie de Labour	87	
Formant un total de		$882

Les dépenses générales ont absorbé la balance restante. Certainement que cet emploi de deniers paraît parfaitement motivé, lorsqu'on ignore que le bureau de Direction a maintenu la division des concurrents en deux classes distinctes, Anglaise et Francaise. Comment se fait-il que dans le comté de Terrebonne nos compatriotes se reconnaissent ainsi les inférieurs des cultivateurs des autres origines? Est-ce que le collége de Ste. Thérèse, par exemple, que nous voyons dans toutes les classes, se considère inférieur à ses rivaux? Ne doit-il pas plutôt considérer cette distinction comme une insulte faite à sa nationalité? Nous ne pouvons pas admettre que les cultivateurs anglais doivent nécessairement avoir les plus beaux champs de pois, d'avoine, de blé, en prairies, en pâturages. C'est simplement doubler les dépenses sans aucun résultat pratique. Et l'absurdité d'une semblable protection est rendue évidente par le fait que nos compatriotes, pour la culture si difficile des carottes, prennent les premiers prix sur les concurrents anglais.

Pour les bêtes à cornes, les bêtes à laine, même distinction ridicule, aussi qu'arrive-t-il? C'est que pour les Taureaux agés, classe anglaise, il y